



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030175

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 12726
N/REF : 8/03/2026 0H56 C:025512 I:12489
V/REF : Contrat N°012726 du 13/09/2021

LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES

350B, AVENUE JEAN JAURES
69007 LYON

IMMEUBLE : LIGUE AUVERGNE R-A
FOOTBALL - 350 AV. JEAN JAURES
ALLEE PIERRE DE COUBERTIN
69007 LYON

Vaulx en Velin, le 03 Mars 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : CENTRE DE FORMATION : AVENUE PIERRE DE COUBERTIN
SIEGE : AVENUE PIERRE DE COUBERTIN
CONTACT MR MURTIN TEL 06 83548647

MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE

Donneur d'ordre : M. E. MURTIN

POMPAGE ET NETTOYAGE HYDRAULIQUE HAUTE PRESSION DU BAC A GRAISSE 2M3
EVACUATION DU DECHET EN CENTRE DE TRAITEMENT AGREE

2 FOIS / L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Mars de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' : Prix révisé H.T.

P : Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/10/2025

Prix de base du contrat : 1024,00

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2021 Valeur : 128,7
Mois de l'indice de révision : 09/2025 Valeur : 145,8



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030175

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien de bac a graisse	2/AN	1138,68	1138,68
TOTAL H.T.				1138,68
T.V.A. a 20,00%				227,73
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1366,41</u>

Valeur en votre reglement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.